



FACTURATION RESTAURATION SCOLAIRE

La facturation de la restauration scolaire évolue pour plus de simplicité

Calendrier de facturation 2025 – 2026

Périodes concernées	Date d'envoi des avis	Délai de paiement	Date de prélèvement automatique
Avril	Mi-mai	1 mois	05/06/2026
Mai	Mi-juin	1 mois	06/07/2026
Juin - juillet	Mi-juillet	1 mois	05/08/2026

Comment lire ma facture ?

FACTURE
Ampliation du titre de recette

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

P-DEP SEINE ET MARNE
PAIERIE DÉPARTEMENTALE
4 RUE DES FOSSÉS BP 7330
77007 MELUN

Débiteur(s)

Adresse de facturation

Émetteur de la facture
Département de Seine et Marne - Restauration scolaire - HOTEL DU DEPARTEMENT - 77010 MELUN CEDEX

Somme à payer
Veuillez payer 53,82 € au plus tard le 23/04/2026

Comment payer ?
Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement scannez le QR Code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site www.payfip.gouv.fr et saisissez les informations suivantes :
Identifiant structure publique : 088751
Référence de la facture : 2026-
Pour utiliser d'autres moyens de paiement : rendez-vous sur l'avant dernière page de cet avis

Références pour UN PAIEMENT PAR INTERNET, sauf si le prélèvement est l'option choisie

Des questions sur votre facture ?
Pour comprendre votre facture (détail au verso)

Coordonnées de l'émetteur de la facture

Coordonnées du comptable en charge du recouvrement

Détail de votre facture

En application des articles 54 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, L.252 A du livre des procédures fiscales et L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1, R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler en cas de contestation

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
02005	2026	1200	

Date d'émission du titre de recette : 21/03/2026
Christophe NOËL CHEF DU SERVICE COMPTABILITE

DÉTAIL DES SOMMES DUES :



2331 = code informatique du collège

PRÉNOM NOM = prénom et nom du collégien demi-pensionnaire rattaché au parent payeur (le nom peut être tronqué s'il a trop de caractères).

02/2026 : période de restauration facturée.
Ici = février 2026

F4J = identification du forfait choisi lors de l'inscription : 1, 2, 3 ou 4 jours. *Ici, Forfait de 4 jours.*

53,82E = montant du forfait mensuel en euros (E) dû pour la période facturée

REP SUP: = nombre de repas supplémentaires (en nombre de jour = j) multiplié par le coût unitaire du repas en euros. Un repas supplémentaire est ajouté lorsque l'enfant déjeune au restaurant scolaire un jour de plus que son forfait initial.

REP DED: = nombre de repas déduits (en nombre de jour = j) multiplié par le coût unitaire du repas en euros. Un repas peut être déduit en fonction des critères arbitrés et listés dans le règlement de la restauration scolaire.

Regul: 0,00E = montant total en euros (E) des régularisations sur les mois précédents.
*Ici, pas de régularisation car le montant est à 0,00E. **

** Se reporter au règlement de la restauration scolaire pour les différents cas concernés*

en vertu du titre rendu exécutoire le 21/03/2026 par

	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
0x6,50E	53,82	1		53,82	6,66	53,82
						53,82 €



MONTANT TOTAL :

tenant compte du montant forfaitaire mensuel, des repas supplémentaires, déduits et des régularisations

Sur la troisième page figurent toutes les informations concernant les différents modes de paiement disponibles si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique.

La quatrième page indique les informations réglementaires.



Le règlement de la restauration scolaire par chèque n'est plus accepté

Accès centralisé et sécurisé via impots.gouv.fr

À l'inscription, si vous avez renseigné vos informations fiscales, vous pouvez consulter, télécharger et dématérialiser vos factures depuis votre espace personnel.

Comment utiliser ces fonctionnalités :

- Connectez-vous à votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr
- Cliquez sur « opter pour la dématérialisation »
- Dans l'encart « vos options », sélectionnez « vos factures locales ».
À noter, si vous choisissez cette option, vous ne recevrez plus vos factures par courrier.
- Consultez et téléchargez vos factures depuis l'onglet « Documents »

Les services de votre espace famille



Changement de forfait ou de régime
3 campagnes par an



Changement de payeur



Consultation des récapitulatifs mensuels des repas



Inscription en ligne

Pour toute question, contactez le Département de Seine-et-Marne :

inscriptionrestau@departement77.fr ou 01 64 14 77 77

Numéro d'assistance uniquement : aucune inscription par téléphone